

PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 7 OCTOBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 7 octobre 2013 à 20 H 15, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 14 - Présents : 14 - Votants : 14

Secrétaires de séance : Patricia THERY et Daniel CASASSUS

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Convention avec la CAVIL : groupement de commande - mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

➤ **Accord unanime**

A l'ordre du jour :

1) Tableau de classement de voirie - Cessions et acquisitions

Le Cabinet CAPIAUX, en charge de la mise à jour du tableau de classement des voies communales, a remis un document d'étude sur lequel le conseil municipal doit donner un avis. Par rapport au document existant, des voies ont été modifiées ou ajoutées, pour lesquelles il faut statuer.

Il s'agit de :

- Voie du Tacot : à classer en voie communale à caractère de chemin
- Impasse de la Garde : à classer sur son ensemble
- Chemin de la Salamandre : à classer après échange
- Rue du Château - VC5 : à classer après cession
- Montée de la Creuse : à classer après cession
- Allée des Cerisiers : à acquérir et à classer sous réserve de mise aux normes de l'éclairage public
- Chemin de la Pénrière : cession

ainsi que quelques voies limitrophes avec Ville sur Jarnioux : à classer avec accord de la commune de Ville sur Jarnioux :

- Chemin Bardet,
- Route de Tous Vents (une partie),
- Impasse de l'Abbé,

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour

- ❖ faire réaliser les documents d'arpentage nécessaires,
- ❖ contacter la commune de Ville sur Jarnioux pour connaître sa position,
- ❖ procéder aux échanges, acquisitions et cessions,
- ❖ effectuer toutes les démarches administratives, notariales et juridiques relatives à la mise à jour du tableau de classement,
- ❖ signer les actes notariés correspondants,

➤ **Au Vote : 14 voix pour**

2) Dotation de solidarité de la CCPBO

Avant la dissolution de la Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt, celle-ci a décidé de répartir entre les 18 communes adhérentes la somme de 700 000 € correspondant à un montant de travaux budgétisés mais n'ayant pu être réalisés à ce jour. La somme de 23 529 € revient ainsi à la commune de Jarnioux.

3) Projet du contrat départemental

Un nouveau projet de contrat « souple » est proposé pour la période 2013-2014 avec un taux de subvention qui a changé (30%) ce qui donnerait pour les opérations concernées suivantes :

- aménagement de la future cantine scolaire : 53 066 €
- aménagement de la bibliothèque : 50 732 €
- accessibilité et mise aux normes salle des fêtes 125 178 €
- petite enfance : 2 100 €

Ceci reste un projet et doit être soumis au vote de l'assemblée départementale.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour demander ces subventions.

➤ *Au Vote : 12 voix pour – 2 abstentions (P. THERY – F. PLANEL)*

4) Rythmes scolaires

Afin de préparer l'organisation scolaire qui s'imposera en septembre 2014 en raison de la réforme des rythmes scolaires, la direction académique demande aux maires de chaque commune de lui proposer pour le 6 décembre prochain un état des réflexions menées entre enseignants, parents d'élèves et municipalité.

Le 14 mai dernier une réunion réunissant les enseignants, les représentants de parents d'élèves et la commission des affaires scolaires a étudié une proposition de nouveaux horaires hebdomadaires.

F. ROMAN fait un compte rendu de la conférence à laquelle il a participé le 26 septembre dernier, organisée par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône : conférence coordinateurs « Réforme des rythmes éducatifs et implication CAF ».

A l'ordre du jour du prochain conseil d'école prévu le 18 octobre, la question des rythmes scolaires sera évoquée ; Monsieur le Maire propose d'attendre la tenue de ce conseil pour répondre à l'académie.

5) Cantine scolaire

Une augmentation importante du nombre d'enfants fréquentant la cantine est constatée depuis la rentrée, dépassant 40 certains jours. Ceci entraîne des difficultés d'organisation matérielle et d'encadrement.

La salle principale de cantine peut accueillir 30 enfants (les grands et les moyens).

Les petits sont accueillis dans la salle de garderie périscolaire et sont sous la surveillance de l'ATSEM.

Monsieur le Maire propose d'acheter du matériel supplémentaire, table et chaises, pour les petits.

En ce qui concerne l'encadrement, aucune réglementation particulière n'existe pour la surveillance de la cantine, étant donné que c'est un service public facultatif. Cependant, on se réfère le plus souvent aux normes fixées pour les garderies périscolaires, soit 1 surveillant pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 surveillant pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Possibilité est donnée au maire de faire appel, sur la base du volontariat, aux enseignants pour assurer la surveillance, moyennant rémunération selon un barème fixé.

Monsieur le Maire propose la solution suivante :

- jusqu'aux vacances de Toussaint, un membre du conseil municipal assurera la surveillance les jours où la fréquentation dépassera 40 enfants.
- à compter de la rentrée de novembre, faire appel aux enseignants volontaires.

Etes-vous d'accord pour acheter le matériel et faire appel aux enseignants pour la surveillance de la cantine ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

6) Approbation du rapport d'assainissement

Il est fait lecture des rapports annuels d'assainissement :

- non collectif, avec description des tarifs de prestation et intervention
- collectif (Rapport Cholton)

Ceux-ci ont pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ces services par une information précise des consommateurs. Il est consultable en mairie dès son adoption par le conseil municipal. Il est consultable également sur le site de la commune

Etes-vous d'accord pour approuver ce rapport ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

7) Tarif spectacle

Le spectacle initialement prévu le 26 octobre est annulé par défection des comédiens.

Un autre sera proposé le 16 novembre avec un tarif identique aux spectacles précédents.

Il s'agit d'un concert chant + piano, sur le thème « Federico Garcia Lorca »

Etes-vous d'accord pour appliquer le tarif habituel, c'est-à-dire 8 € pour les adultes, 5 € pour les jeunes de 12 à 18 ans, gratuit pour les moins de 12 ans ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

8) Tarifs d'insertion des encarts publicitaires dans le bulletin municipal

Les coûts d'impression ayant augmenté, il est proposé de répercuter légèrement cette hausse sur le tarif des insertions publicitaires pour le bulletin 2013, soit

Dimensions	Prix TTC - Noir et blanc	Prix TTC - Couleur
1/8 page	45 €	65 €
1/4 page	85 €	125 €

Le format 1/2 page ne sera pas accepté.

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

9) Réseau d'eau pluviale près de l'école

Un problème d'évacuation d'eau pluviale a été constaté dans la cour de l'école. L'entreprise CHARRIN a effectué des contrôles, mais il apparaît qu'un effondrement de conduite sur 2 mètres environ occasionne ce problème. Des travaux d'ouverture seront programmés pour réparation.

10) Convention groupement de commande : mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics

Ce service proposé par la CAVIL permettrait à la commune de se décharger des formalités de mise en concurrence et de signature de marchés, et doit faire l'objet d'une convention.

Plusieurs questions sont posées par l'assemblée :

- utilité de ce service : nombre de marchés à passer par an ?
- coût pour la commune qui ne figure pas dans la convention ?
- pourquoi seules les communes de Liergues, Limas, Arnas, Gleizé et Jarnioux ont été contactées par la CAVIL ?

Une demande d'informations supplémentaires est formulée, la décision est donc reportée au prochain conseil.

Informations diverses

- Blason

La pose sera effectuée mardi 22 octobre par le cantonnier. Il restera à prévoir un ragréage pour l'écoulement des eaux et la pose d'un revêtement. La question se pose de prévoir un éclairage.

- Exposition des Artistes de la Vallée de l'Ombre

Une réunion aura lieu à Ville sur Jarnioux, le 12 novembre prochain.

- Illuminations de Noël

Suite à la mise en couleurs du lavoir à l'occasion de l'opération « Rosé d'été », D. LE GOFF propose d'apporter quelques modifications aux illuminations habituelles : pose de gélamines de couleur sur les projecteurs du lavoir, devant la mairie, panneaux d'affichage,...pose d'étoiles clignotantes. Le montant estimé est de 500 €.

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

➤ Prochaine réunion du Conseil : lundi 4 novembre 2013 à 20h15